

ÉNERGIE : INFLATION, SPÉCULATION, PROFITS

La guerre en Iran sert aujourd'hui de bouc émissaire commode pour expliquer la situation économique en France. Une lecture simpliste, et surtout pratique, qui masque l'essentiel : nous ne sommes pas face à un accident, mais à un affrontement entre impérialismes, où les populations paient toujours le prix fort. Qu'il s'agisse des frappes américaines et israéliennes ou de la répression menée par le régime iranien contre sa propre population, le constat est le même : la vie humaine pèse peu face aux intérêts géopolitiques et économiques. Dans ce contexte, invoquer « la guerre » comme cause principale de la hausse des prix relève d'un écran de fumée. Car ce

ne sont pas les conflits en eux-mêmes qui font mécaniquement grimper les prix, mais bien les mécanismes de spéculation et la recherche de profits exceptionnels. Le pétrole en est l'exemple le plus flagrant : derrière les variations du baril de *Brent*, ce sont surtout des stratégies financières et des logiques de rente qui alimentent l'inflation, notamment sur les carburants et l'énergie. Face à cela, revendiquer la paix est indispensable — mais cela ne peut suffire. Des réponses concrètes et immédiates doivent aussi être portées : échelle mobile des salaires, réouverture des négociations salariales dans les entreprises et les branches, blocage des prix de l'énergie, baisse des taxes sur les produits essentiels et taxation intégrale des profits des groupes énergétiques. Il n'y a aucune raison d'attendre l'été pour revaloriser le SMIC et les salaires. C'est maintenant que cela se joue. **Cela ne viendra pas d'en haut mais bien de nous.**



MECATHERM

En Alsace, SUD Industrie avec la section Mecatherm tracte aux portes de l'usine : échanges directs, petits goûters et formation syndicale. Au contact des salariés, la campagne se construit dans le collectif à l'approche des élections.



ATELIER DU MAROQUINIER

À La Chartre-sur-le-Loir, SUD Industrie 72 monte au créneau chez le Groupe Tolomei : nouvelle équipe autour de notre déléguée syndicale Ophélie, ancrage terrain et défense des salariés pour continuer d'imposer un vrai rapport de force face à la direction.



8ème CONGRÈS UFSI

À l'approche du congrès national de SUD Industrie en juin, la préparation s'accélère : la liste des candidat-es au CASI a été diffusée avec un texte d'orientation. Prochaine étape, les résolutions ce mois-ci pour nourrir les débats collectifs. Continuez de vous inscrire !

ÉCHELLE MOBILE DES SALAIRES : UNE REVENDICATION CENTRALE

L'« échelle mobile des salaires » désigne un mécanisme d'indexation automatique des salaires sur l'évolution des prix, afin de préserver le pouvoir d'achat. En France, elle a surtout été associée à la période 1950-1983. En pratique, l'expression renvoie à l'idée que les salaires « suivent » automatiquement le coût de la vie. C'est pourquoi elle a souvent été défendue comme une mesure de justice sociale, et critiquée par ses opposants comme pouvant alimenter l'inflation. En France, des formes d'indexation apparaissent dès l'entre-deux-guerres, avec des conventions collectives qui prévoient déjà des ajustements liés au coût de la vie. Après la Seconde Guerre mon-

diale, la question revient fortement dans un contexte d'inflation et de revendications ouvrières, puis la loi de 1950 et le SMIG de 1952 consolident le dispositif.

Tournant de 1983

L'échelle mobile a fonctionné en France comme un mécanisme de protection contre la hausse des prix. La désindexation intervient en 1983, sous un gouvernement de « gauche », à l'exception du SMIC, sous la pression du patronat. La désindexation marque la fin du mécanisme général de l'échelle mobile. Le patronat et les gouvernements successifs refusent son rétablissement pour rester « compétitifs » et faire baisser le « coût » du travail. Afin de

limiter les revendications salariales, les indicateurs d'inflation utilisés font régulièrement l'objet de critiques quant à leur capacité à refléter fidèlement le coût réel de la vie. Il n'y a donc plus d'indexation sur les prix, mais plutôt des formes partielles de rattrapage, de primes, de revalorisations du SMIC ou de négociations salariales sectorielles suivant les rapports de force. En d'autres termes, on a surtout vu la mise en place d'une individualisation des augmentations salariales et, par conséquent, un décalage de plus en plus important entre le coût de la vie et les salaires et revenus. Dans ce contexte, l'échelle mobile des salaires doit redevenir une revendication prioritaire lors des NAO.

Un contexte international pour construire des revendications communes

Ce type d'indexation des salaires sur les prix n'est pas propre à la France. Il a été adopté sous diverses formes en Belgique, au Luxembourg, en Italie, aux Pays-Bas et au Danemark, avec des durées et des modalités différentes selon les pays. Mais partout, les gouvernements, sous la pression des multinationales et du patronat, imposent des dérégulations pour augmenter leurs profits. Dans plusieurs pays européens, ces débats réapparaissent aujourd'hui dans un contexte de retour de l'inflation, ce qui pourrait favoriser la convergence de revendications autour de mécanismes d'indexation des salaires. En France, mais en Europe aussi.



« LE CAPITALISME PORTE EN LUI LA GUERRE COMME LA NUÉE PORTE L'ORAGE. » (JEAN JAURÈS, 1859-1914).

UNE TRÈS FAIBLE AUGMENTATION DES SALAIRES MINIMA DE LA MÉTALLURGIE EN 2026



Dans la métallurgie, la hausse du SMIC au 1er janvier 2026 a contraint l'UIMM (patronat) à revoir sa copie : +0,86 % en moyenne pour les SMH, avec effet rétroactif. Une revalorisation minimale, loin de suivre l'inflation et les réa-

lités vécues dans les ateliers. Dans le même temps, une décision de justice est venue rappeler un point essentiel : les primes liées aux contraintes (travail de nuit, en équipes, astreintes...) ne doivent pas être intégrées pour vérifier le respect des minima conven-

tionnels. Comme le souligne SUD Renault, cela confirme que de nombreux employeurs maintenaient artificiellement les salaires au niveau des SMH. Un levier concret pour exiger des régularisations et imposer de nouvelles négociations salariales.



L'ENTRETIEN AVEC

LE SECTEUR CONDITIONS DE TRAVAIL

SUD INDUSTRIE SECTEUR CONDITIONS DE TRAVAIL (BERNARD G.)

À l'occasion du 28 avril, journée internationale de la sécurité et de la santé au travail, des mobilisations sont organisées partout en France pour dénoncer l'impunité des directions entreprises face aux accidents du travail. Dans un contexte marqué par une forte sinistralité, notamment dans le bâtiment et l'industrie, SUD Industrie appelle à des rassemblements sur les lieux mêmes où des salariés ont perdu la vie. Bernard Guillerey, membre du collectif d'animation de SUD Industrie et responsable du secteur « Conditions de travail », revient sur les enjeux de cette journée et sur les réalités du terrain.

« LE TRAVAIL TUE. ET ON OSE APPELER ÇA UN ACCIDENT. »

Pourquoi se mobiliser le 28 avril ?

C'est devenu un moment central pour rendre visibles les morts et les blessés du travail, trop souvent invisibilisés. Depuis plusieurs années, syndicats et associations se mobilisent pour dénoncer l'impunité face à ce qui est pourtant une véritable hécatombe. Cette année, un rassemblement symbolique aura lieu à Austerlitz, sur le lieu où Amara Dioumassy a perdu la vie sur un chantier des JO (Paris). Mais l'enjeu est plus large : nous appelons à organiser des rassemblements partout où des salariés sont tombés au travail. Il s'agit de remettre des noms, des visages, des histoires derrière des chiffres. Et de rappeler que ces morts ne sont pas une fatalité.

Quelle est la responsabilité des employeurs ?

La France est sur le

podium européen des accidents graves. Mais ce qui est encore plus préoccupant, c'est tout ce qui est caché : les accidents maquillés, les pressions exercées pour ne pas déclarer, ou pour minorer les faits. Dans l'industrie, certaines pratiques se développent, notamment sous l'impulsion d'accords d'entreprise portés par des organisations patronales comme l'UIMM. L'objectif est clair : faire baisser artificiellement les chiffres en transférant les coûts vers la Sécurité sociale, donc vers la collectivité. En parallèle, on culpabilise les salariés, et on les incite à accepter des cadences dangereuses en échange de primes d'intéressement. C'est un système qui banalise le risque et qui empêche toute remise en cause de l'organisation du travail.

On oublie souvent les jeunes ?

Oui, et c'est extrê-

mement grave. Rien que l'an dernier, trois jeunes sont morts en entreprise : un apprenti de 15 ans, un lycéen de 17 ans en bac professionnel, et un autre de 16 ans en simple stage d'observation. Aujourd'hui, dès la 4e, des jeunes peuvent être exposés aux risques du travail. Or un stagiaire ou un apprenti est là pour apprendre. Dans les faits, beaucoup sont utilisés comme une main-d'œuvre d'appoint. Nous refusons cette logique. L'entreprise n'est pas un environnement neutre, et encore moins pour des jeunes précaires, souvent sans défense. Ils deviennent des proies faciles. C'est aussi à nous, représentants du personnel, de faire respecter leurs droits : en utilisant les droits d'alerte, le droit de retrait en cas de danger grave et imminent, et en dénonçant publiquement les situations inacceptables.



**SUD INDUSTRIE
CONDITIONS DE TRAVAIL**

CRÉATION : 2014

VILLE : PARIS (75)

**REPRÉSENTANT / MANDATÉ PAR LE
CASI : BERNARD GUILLEREY**

**CONTACTS : 06 70 93 61 51
PERMANENCE@SUDINDUS-
TRIE.ORG**

FORMATION SYNDICALE : INSCRIVEZ-VOUS !



FORMATIONS CSE

Pour toutes les formations liées à la délégation du personnel en **CSE économique** (5 jours) ou **CSE Santé-Travail** (entre 3 et 5 jours suivant la situation), contactez-nous directement pour recevoir le calendrier des sessions prévues.

NOTRE HISTOIRE

Créé en 2015, l'Institut de Formation et d'Études des Secteurs Industriels de Solidaires (**IFESIS**) est issu de la volonté du secteur formation d'avoir son propre outil. Adapté aux spécificités du secteur, l'IFESIS développe une politique de formation ambitieuse.

BOUTIQUE MILITANTE : PASSEZ COMMANDE

La visibilité de notre organisation, toute l'année et encore plus lors des différentes mobilisations, est essentielle pour faire progresser nos idées. La boutique militante de SUD Industrie est accessible à tous les syndicats SUD Industrie territoriaux pour passer leurs commandes via notre site internet. **Autocollants, drapeaux, sweats, chasubles, pin's, casquettes, calendriers**

et de nombreux autres accessoires originaux sont disponibles. La boutique s'est étoffée de manière significative ces dernières années. Elle existe grâce à l'implication militante des camarades (Zakaria, Damien, Jérôme, Bernard, Laurent) mais aussi aux commandes des syndicats, ce qui permet de mutualiser les coûts et d'avoir du matériel commun.

Vous pourrez retrouver l'intégralité des formations dans le **mémo IFESIS 2025**, disponible en version numérique et papier, sur demande auprès de la permanence nationale.

LE CADRE LEGAL

La formation syndicale est un droit dans le cadre du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (CFESES, Art.L. 2145-1 et suivants ET L. 2145-5 et suivants du code du travail). Cette autorisation spéciale d'absence s'effectue sans aucune perte de salaire et constitue du temps de travail, rémunéré comme tel. Il n'est pas déduit des heures de délégation. **Chaque salarié a le droit jusqu'à 12 jours/an.** Lors du dépôt en bonne et due forme, l'employeur a 8 jours pour éventuellement contester, délai après lequel le congé est automatiquement accepté. En cas de refus, une procédure spécifique oblige l'employeur à consulter le CSE. Il est très difficile pour un employeur d'empêcher le dépôt de CFESES.



**Union Fédérale
SUD industrie**
10, Avenue Rachel
75018 Paris

permanence@sudindustrie.org

www.sudindustrie.org

01.42.94.98.86

Co-secrétaires :

Francky Poiriez & Jérôme Massin

Secteur Trésorerie

Laurent Volonté 06.29.62.43.33
Marc Tzwangue 06.82.55.83.16
tresorerie@sudindustrie.org

Secteur Coordination - Vie interne

Julien - 06.51.00.95.52

coordination@sudindustrie.org

Secteur Formation / IFESIS

Francis Fontana 06.30.71.78.22
Bernard Guillerey 06.70.93.61.51
formation@sudindustrie.org

Secteur Juridique

Mohamed Khenniche 06.66.61.04.12
Sami Hamida 06.31.84.54.09
juridique@sudindustrie.org

Secteur Laïcité & lutte contre les discriminations

Francky & Julien

laicite@sudindustrie.org

Secteur International

Sami et Marc

international@sudindustrie.org

Secteur Boutique militante

Zakaria Mortaji 06.50.32.68.06
Jérôme Massin 06.70.27.78.35
Damien Raillard 06.15.42.53.45
boutique@sudindustrie.org

Secteur Luttes

Florent Cariou 07.86.15.86.84
luttes@sudindustrie.org

Secteur Communication

Janète Pereira 06.40.14.61.91
Bernard, Florent & Damien
communication@sudindustrie.org

Liaisons d'activité

Auto (Marc), Caoutchouc (Nicolas),
Agro-alimentaire (Mickael) : contactez
directement la permanence@



www.sudindustrie.org



LUTTONS POUR PRÉSERVER ET CONQUÉRIR ENSEMBLE DE NOUVEAUX DROITS

Ce bulletin est **RÉDIGÉ PAR LES MILITANT-E-S** de SUD Industrie et animé par un **COMITÉ DE RÉDACTION** : Bernard, Francis, Julien, Marc. Sous la responsabilité du Collectif d'Animation de SUD Industrie (CASI). *Pour toutes questions* : permanence@sudindustrie.org. Le comité de rédaction est ouvert aux camarades qui souhaiteraient nous rejoindre : pour cela, votre syndicat SUD Industrie doit vous mandater et faire part de cette proposition directement au CASI pour validation.